

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture

FREPP



2014 - 2015

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

LES VRAIS PROS!

SOMMAIRE

Le mot du Président	05
Le message du Directeur	07
Situation économique	08 - 09
Situation du marché et prix	10 - 16
CCT romande du second œuvre	17
Caution	18
FREPP Info	19
RESOR	20 - 21
Formation de base	22 - 25
Formation supérieure	26 - 27
Collecte des déchets spéciaux	28
FP ³ - Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture	29
appli-tech 2015	30 - 31
Les Vrais Pros!	32 - 33
Sécurité au travail et ConstructionSuisse	34
USAM	35
SUVA	36 - 37
Fournisseurs / Partenaires	38
Remerciements et conclusion	39
Commissions et comité FREPP	40 - 41
En vente et team FREPP	42



LE MOT DU PRÉSIDENT



2014 fut la première année d'autonomie totale de la FREPP, et ce dont nous étions convaincus lors de la décision de constituer notre propre bureau s'est vérifié. Grâce à sa totale autonomie, la FREPP dispose de conditions plus favorables à l'accomplissement de son but premier : servir les entreprises romandes de plâtrerie-peinture.

Vous trouverez, tout au long de ce rapport, un aperçu des différentes activités de votre fédération. Vous pourrez constater qu'elles furent nombreuses, importantes, engagées, et surtout, couronnées d'excellents bilans. Que ce soit sur le plan de la formation supérieure où nous avons le plaisir de féliciter cette année des lauréats issus des 3 paliers de la formation de peintre, avec, cerise sur le gâteau, 12 nouveaux maîtres peintres, sur le plan des déchets avec en 2015 près de 100 tonnes de déchets collectés, ou au niveau de la sécurité au travail et de la solution de branche romande de la plâtrerie-peinture où 50 personnes ont participé aux cours PERCO et EDEX.

Au chapitre de la formation professionnelle de base, la seule ombre au tableau est évidemment de n'avoir pu obtenir du SEFRI de conserver la profession de plâtrier-peintre telle qu'on la connaissait qui permettait de former en moyenne 40 jeunes chaque année et qui correspondait aux besoins de nos entreprises. Mais la lutte n'est pas terminée et nous serons attentifs à l'évolution du nombre d'apprentis dans nos professions. Si les chiffres démontrent que l'on a effectivement perdu une grande partie de ces places d'apprentissage, nous relancerons le SEFRI, car l'objectif de ce dernier devrait être de favoriser la création de places d'apprentissage, et non de la freiner.

Quant à l'avenir, nous le préparons de pied ferme. Au niveau de la formation supérieure, nous nous réjouissons de pouvoir lancer un cursus de formation pour la plâtrerie avec 24 participants aux prochains cours «chef de chantier» avec un bon espoir qu'une majorité de ces jeunes soit motivée à poursuivre son parcours avec les formations de contremaître et de maîtrise.

Au chapitre de la CCT romande du second œuvre, celle-ci arrive à échéance en fin 2016; les démarches pour la signature d'un nouvel accord ont déjà été amorcées.

Du travail sur la planche donc pour le comité, les délégués, les membres de nos commissions et notre secrétariat. Mais cette perspective ne peut que décupler l'énergie de tous ceux qui veulent aller de l'avant!

ANDRÉ BUACHE
PRÉSIDENT FREPP

assage,

sur ce pass

des fle

MESSAGE DU DIRECTEUR



Toujours plus et toujours mieux! c'est avec ce constat très réjouissant que peuvent se résumer les activités de la FREPP en 2014-2015.

Mais si notre secrétariat a le privilège d'être le moteur des différentes actions et prestations offertes, il ne pourrait remplir pleinement sa mission sans un président engagé et un comité romand dynamique, ouvert et collégial, et sans un nombre important de professionnels dévoués qui consacrent de nombreuses heures au service de leur profession.

Le présent rapport est l'occasion de faire le point sur la situation économique de notre pays, dans le domaine de la construction et sur le plan du marché du logement. Outre cette analyse, nous vous livrons évidemment dans les prochaines pages, un condensé des différents travaux de notre fédération.

Beaucoup d'énergie et d'engagement ont été consacrés à la formation professionnelle de base ainsi que la formation supérieure. Les règlements et ordonnances relatifs aux formations de base «peintre» et «plâtrier» CFC et AFP sont en place pour la prochaine année scolaire. Le cursus maîtrise «peintre», le premier selon le système modulaire, a permis l'émergence de 12 nouveaux maîtres peintres. Le même parcours est amorcé dans le domaine de la plâtrerie où 24 candidats se lanceront sur le chemin de la maîtrise, chemin que certains quitteront au terme de leur formation de chef de chantier ou plus avant, de contremaître.

La collecte de déchets spéciaux rencontre un succès toujours grandissant qui, cette année, a permis de flirter avec les 100 tonnes collectées. Au chapitre de la sécurité au travail, les cours pour former les personnes de contact et les échanges d'expériences ont connu une bonne fréquentation. S'agissant de la CCT romande du second œuvre, elle échoit en 2016 et les démarches pour son renouvellement ont déjà commencé. Avec la mise en place de la caution, nous faisons, dans nos professions, œuvre de pionniers. Le travail important de recensement des

entreprises et d'encaissement, auprès des non membres et des entreprises étrangères, porte ses fruits.

En parcourant les prochaines pages, vous aurez un bon aperçu des missions effectuées par votre fédération et avant que vous les découvriez, je tiens d'ores et déjà à adresser mes plus chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à leur bon déroulement. Je tiens à remercier en particulier Romy Hintz, adjointe de direction, et Xavier Saillen, notre responsable de la formation et du FREPP Info, pour leur professionnalisme et leur engagement sans faille.

MARCEL DELASOIE
DIRECTEUR FREPP

SITUATION ÉCONOMIQUE

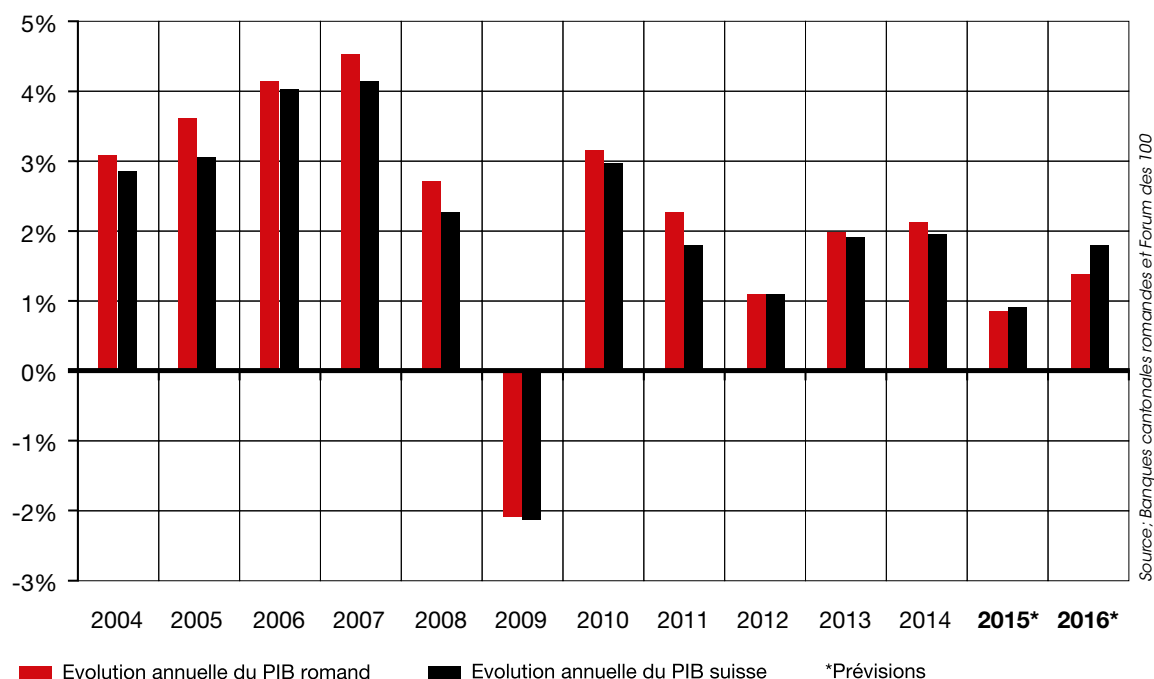
Si les chiffres de la croissance 2014 s'inscrivent parfaitement dans la continuité des années précédentes (2,1 %), l'appréciation du franc par rapport à la devise européenne après l'abandon du cours plancher de 1 franc 20 pour 1 euro a évidemment grandement influencé le développement économique suisse et romand de 2015.

La construction a réalisé sur le plan national un chiffre d'affaires record en 2014, dépassant la barre des 20 milliards de francs. Selon les données de la Société suisse des entrepreneurs, cela s'explique par une hausse des investissements dans le bâtiment, qui a compensé un repli dans le génie civil. Avec une croissance de 2 %, la

construction romande en a profité, malgré un ralentissement du marché immobilier dans plusieurs régions en raison des mesures prises au niveau national pour freiner la demande (composition des fonds propres des acheteurs, etc.) ou des conséquences de l'application de l'initiative sur les résidences secondaires. L'activité devrait légèrement fléchir en 2015, avec une hausse de la valeur ajoutée attendue à 1,2 %, puis rebondir en 2016 (+2,5 %). La perspective de la mise en oeuvre de l'initiative dite «Contre l'immigration de masse» continue de faire planer une certaine incertitude, mais ses effets ne seront pas quantifiables tant que les dispositions d'application ne seront pas déterminées.

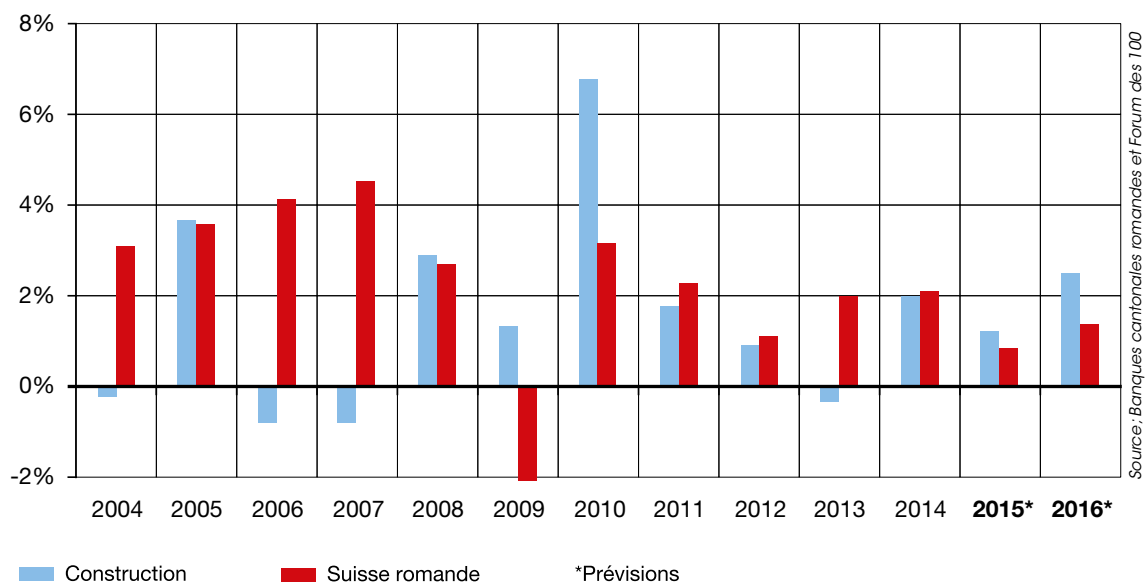
Evolution comparée des PIB romand et suisse

(valeurs réelles)



Evolution comparée de la construction

et du PIB romand (valeurs réelles)



Si l'on se fie aux prévisions de l'Office fédéral du logement et à la statistique des logements vacants au 1^{er} juin 2014 (2015 n'est pas encore disponible), une certaine détente est constatée sur le marché du logement. Les chiffres du Valais, et dans une moindre mesure ceux du canton de Neuchâtel, indiquent clairement un taux de logements vacants proche de l'équilibre (et même au-delà dans le Vieux Pays). Alors qu'à

Fribourg et dans le canton de Vaud, la situation tend à s'améliorer de façon significative, ce n'est pas le cas à Genève où les logements vacants se font encore très rares, la réalisation des grands projets prévus au bout du lac de plus de 2000 logements devrait un tant soit peu remédier à cette problématique récurrente.

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS : VERS UNE DÉTENTE DU MARCHÉ

	au 1 ^{er} juin 2009	au 1 ^{er} juin 2010	au 1 ^{er} juin 2011	au 1 ^{er} juin 2012	au 1 ^{er} juin 2013	au 1 ^{er} juin 2014
FR	0.85 %	0.92 %	0.77 %	0.77 %	0.66 %	0.78 %
GE	0.22 %	0.23 %	0.25 %	0.33 %	0.36 %	0.39 %
NE	1.09 %	1.30 %	1.19 %	1.18 %	0.82 %	1.04 %
VS	1.17 %	1.15 %	1.02 %	1.13 %	1.30 %	1.88 %
VD	0.43 %	0.46 %	0.52 %	0.56 %	0.61 %	0.68 %
Suisse	0.90 %	0.94 %	0.94 %	0.94 %	0.96 %	1.08 %

SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

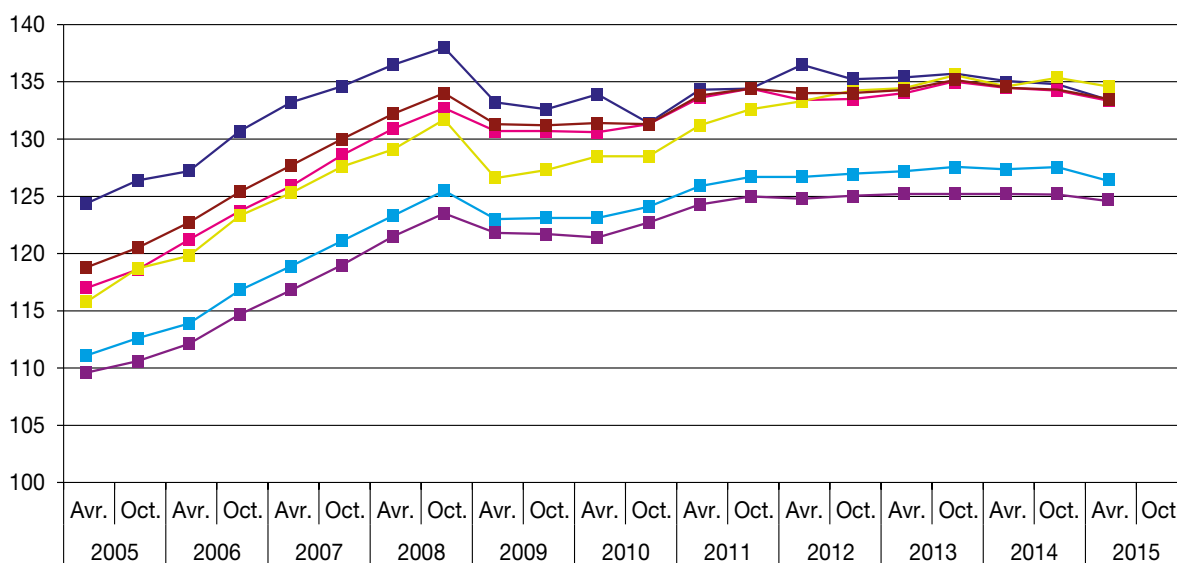
L'abandon le 15 janvier dernier du cours plancher de l'euro par la Banque nationale suisse (BNS) a indéniablement donné un coup de frein au développement économique de notre pays. A priori, des branches quasi essentiellement tournées vers le marché intérieur, comme la nôtre, ne devraient pas subir de conséquences de cette situation. Mais évidemment, ce qui n'est pas bon pour des pans entiers de notre économie (mécanique, horlogerie, machine, pharma, tourisme, etc.) a immédiatement des retombées négatives sur toute l'économie de notre pays. Aucun secteur n'est épargné par le marasme général qui s'est installé. Et inutile de compter sur nos voisins dont l'économie est, elle, plombée par la faiblesse de l'euro et la fragilité économique du Sud européen, et en particulier de la Grèce.

Le volume de travail dans nos professions faiblira donc, c'est certain, mais l'importance de ce ralentissement est très difficile à évaluer, tant par son intensité que par son ampleur.

Les préoccupations quotidiennes des entrepreneurs plâtriers et peintres sont essentiellement orientées sur les prix dont la tendance est encore et toujours à la baisse (voir graphique ci-dessous).

Si quelques éléments pouvaient expliquer une certaine stabilité des prix (pas d'augmentation obligatoire des salaires et tarifs des matériaux en moyenne relativement stables) rien ne peut par contre justifier une baisse des prix dans nos professions, si ce n'est la volonté farouche de décrocher un marché, quitte à y laisser des

Evolution de l'indice des prix de la construction pour la Région lémanique et la Suisse



CONSTRUCTION ET LOGEMENT, LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Bâtiments à usage d'habitation	2012	1 670 054	2013	1 683 307
> dont maisons individuelles	2012	57,6%	2013	57,5%
Nouveaux bâtiments avec logements	2012	14 375	2013	12 966
> dont maisons individuelles	2012	62,8%	2013	60%
Nombre total de logements	2012	4 177 521	2013	4 234 906
> dont logements de 3 ou 4 pièces	2012	54,3%	2013	54,4%
Logements nouvellement construits	2012	45 157	2013	46 868
> dont logements de 3 ou 4 pièces	2012	26 757	2013	28 201
Nbre moyen de log. dans des maisons à plusieurs log.	2012	5,4	2013	5,4
Surface moyenne par logement	2012	99 m ²	2013	99 m ²
Surface par habitant	2012	45 m ²	2013	45 m ²
Loyer moyen	2012	Fr. 1318.–	2013	Fr. 1332.–
Habitants par logement	2012	2,3	2013	2,3
Habitant par pièce	2012	0,6	2013	0,6
Taux de logements en propriété	2012	37,2%	2013	37,5%

plumes. Une fois encore, j'en appelle à la responsabilité des entrepreneurs plâtriers-peintres de Suisse romande : «stoppez ces pratiques nuisibles à terme, tant à ceux qui les pratiquent qu'à ceux qui les subissent». La vocation d'un entrepreneur n'est pas de faire absolument du chiffre d'affaires, mais de dégager des marges permettant de gagner honnêtement sa vie en payant correctement son personnel et ses fournisseurs. C'est sur ce modèle que repose notre système économique.

S'il est inadmissible que des chefs d'entreprise n'en aient pas conscience, que dire alors de nos autorités parmi lesquelles trop nombreux sont ceux qui, par couardise, se réfugient derrière une législation qu'ils ne maîtrisent pas, plutôt que de

consacrer un peu de temps à étudier les solutions les plus favorables pour les entreprises locales. L'accord intercantonal sur les marchés publics est en révision et c'est le moment d'y réintégrer un peu de bon sens afin que les intérêts de l'économie locale puissent être préservés. Il faut éviter que les constructions au-dessous de la valeur seuil OMC de 9,6 millions soient soumises à des règles dont le prix serait l'élément principal. Il n'est pas normal que pour quelques malheureux milliers de francs, l'entreprise locale se voit contrainte de regarder passer des bus d'une entreprise venant de plus de 100 kilomètres du chantier, et qui au final, trouvera, au mépris de l'éthique professionnelle, tous les artifices pour rester dans les prix offerts, quitte à sacrifier la qualité et la finition des travaux.

SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX



Portrait du Maréchal Vauban

Mais ce problème n'est pas d'aujourd'hui. En témoigne cette lettre datée du 17 juillet 1683 que Vauban (Maréchal de France et Commissaire général des fortifications, sous Louis XIV) envoya à Louvois (surintendant des bâtiments de France) pour critiquer sa politique d'adjudication des travaux fondée sur le principe du moins-disant.

La situation décrite dans ce courrier est exactement celle qui se produit de nos jours. Nos pouvoirs publics, obnubilés par les soucis de budget, adjugent sans discernement aux meilleur marché, et quand il s'agit d'une entreprise de construction générale, celle-ci met une pression insupportable sur les prix, ce qui contraint les entreprises qui ont cédé à utiliser tous les subterfuges pour s'en sortir (les exemples ne manquent pas : chantier CEVA, immeuble SUVA, etc.). Et l'on retrouve des chantiers employant des ouvriers non déclarés payés à 8 euros de l'heure, d'autres où les ouvriers ne sont déclarés que partiellement. Dans ces cas-là, les exigences qualitatives de la soumission sont rarement remplies, et ne parlons pas des normes de sécurité qui sont rarement appliquées.

Je fais donc appel aujourd'hui à tous les «Louvois» de Suisse romande pour qu'ils rétablissent, non seulement la bonne foi, mais également le bon sens, et ainsi toutes les parties prenantes à une construction seront satisfaites : le maître d'œuvre qui jouira de travaux bien exécutés conformément aux règles de l'art, les entreprises, car elles auront pu réaliser des travaux de bonne facture à des prix corrects, et les fournisseurs qui auront livré les matériaux les plus adaptés à des prix satisfaisants.

Appliquée comme il se doit, la législation en place suffirait à rétablir un marché sain. Malheureusement, la volonté de l'appliquer n'est pas toujours présente, et les contrôles pas suffisamment fréquents et dissuasifs.

La FREPP, par son engagement, a contribué à la précision nécessaire de la qualité d'indépendant, elle a été l'une des chevilles ouvrières de l'introduction de la responsabilité solidaire de l'entreprise adjudicataire vis-à-vis de ses sous-traitants, elle a été pionnière avec l'introduction de la caution et s'engage sur tous les fronts pour que les règles du marché soient équitables et respectées de tous.

Commissions paritaires, inspecteurs de l'emploi et tous les magistrats dont le rôle est de faire respecter la loi doivent mettre leurs efforts en commun pour assainir le marché.



A LOUVOIS



ONSEIGNEUR,

Il y a quelques queues d'ouvrages des années dernières qui ne sont point finies & qui ne finiront point, & tout cela Monseigneur par cette Confusion que causent les fréquents rabais qui se font dans vos ouvrages, car il est certain que toutes ces ruptures de marchés, manquements de paroles & renouvellement d'adjudication ne servent à vous attirer comme Entrepreneurs que tous les misérables qui ne savent où donner de la tête, les fripons & les ignorants, & à faire fuir tous ceux qui ont de quoi & qui sont capables de conduire une Entreprise.

Je dis de plus qu'elles retardent & renchérissent considérablement les ouvrages, qui n'en sont que plus mauvais car ces rabais & bons marchés tant recherchés sont imaginaires, d'autant qu'il est d'un Entrepreneur qui perd comme d'un homme qui se noie, qui se prend à tout ce qu'il peut; or, se prendre à tout ce qu'on peut en matière d'Entrepreneur, c'est ne pas payer les marchands (hez qui il prend des matériaux, mal payer les ouvriers qu'il emploie, friponner ceux qu'il peut, n'avoir que les plus mauvais parce qu'ils se donnent à meilleur marché que les autres, n'employer que les plus méchants matériaux, chicaner sur toutes choses & toujours crier miséricorde contre celui-ci & celui-là.

En voilà assez, Monseigneur, pour Vous faire voir l'imperfection de cette conduite; quittez-la donc & au nom de Dieu: RÉTABLISSEZ LA BONNE FOI; DONNEZ LE PRIX DES OUTRAGES ET NE REFUSEZ PAS UN HONNÊTE SALAIRE A VN ENTREPRENEUR QUI S'ACQVITTERA DE SON DEVOIR, CE SERA TOUJOURS LE MEILLEUR MARCHÉ QUE VOUS PUVISSIEZ TROUVER.

VAUBAN

17 juillet 1683



SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

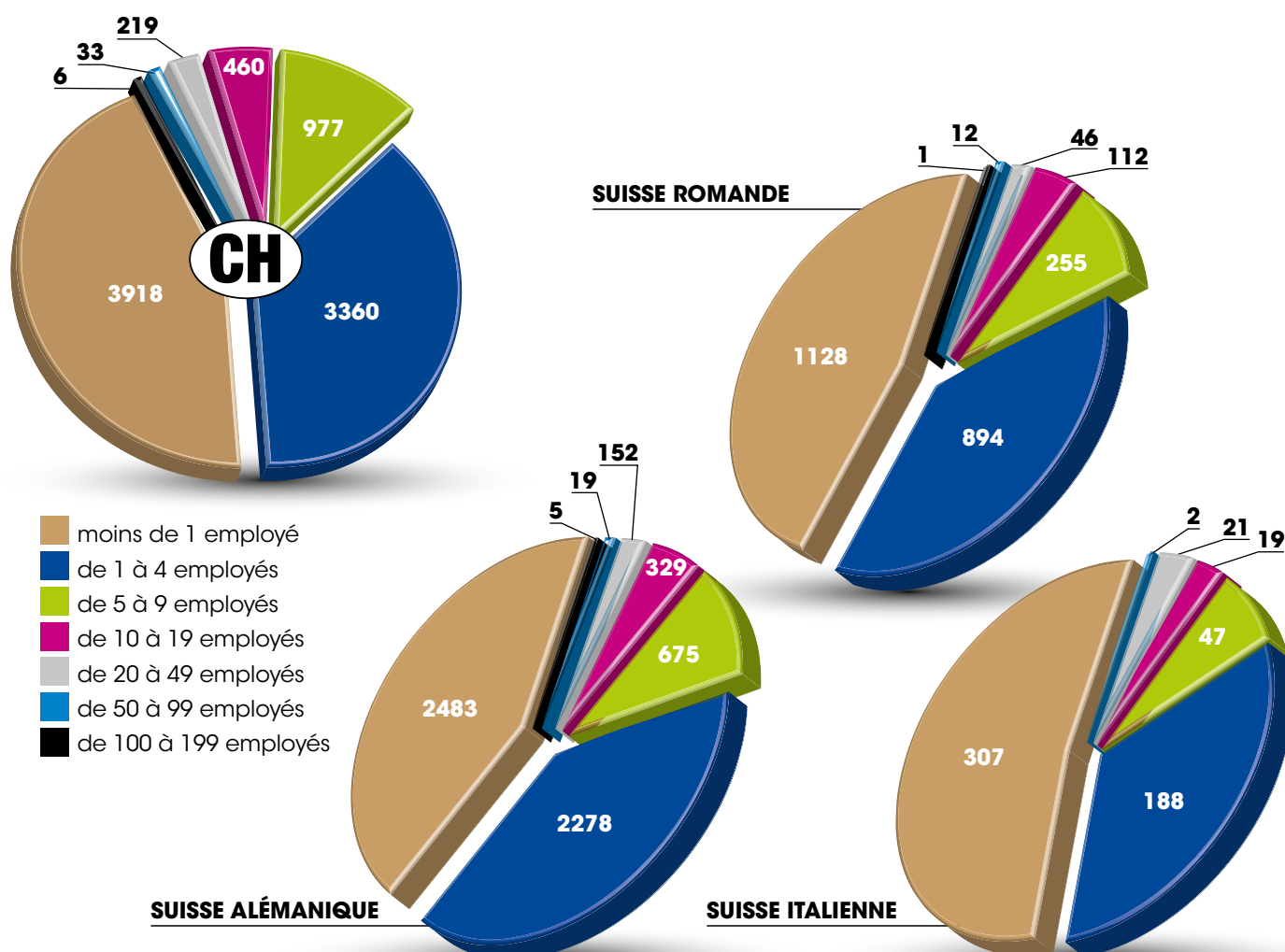
EMPLOIS DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

Il ressort de l'étude réalisée par l'Office fédéral de la statistique que la part des entreprises mixtes dans nos professions est importante. Mais à y regarder de plus près, si on les compare à la Suisse alémanique, les entreprises mixtes de Suisse romande sont 3 fois plus nombreuses et emploient en moyenne 3 fois plus de collaborateurs. Les parts de marché conquises par les plâtriers-peintres (galandages et isolations périphériques) repré-

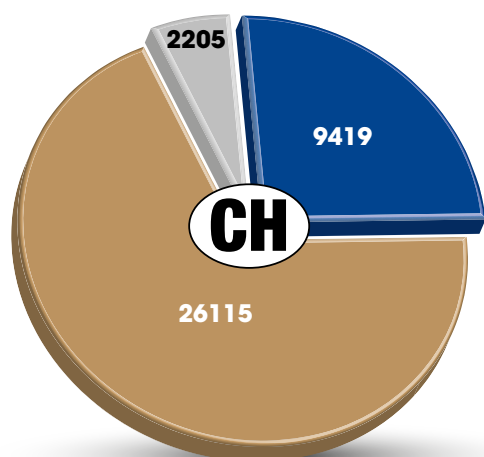
sentent certainement un début d'explication, au même titre que les habitudes prises par les bureaux d'architecture d'établir des cahiers de soumissions communs pour les travaux de peinture et de plâtrerie.

Cette évidente disparité devrait convaincre le SEFRI d'admettre une pratique différente entre la Suisse romande et la Suisse alémanique en matière de formation. On reviendra sur cette question sous le chapitre spécifique à la formation professionnelle.

NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TAILLE DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

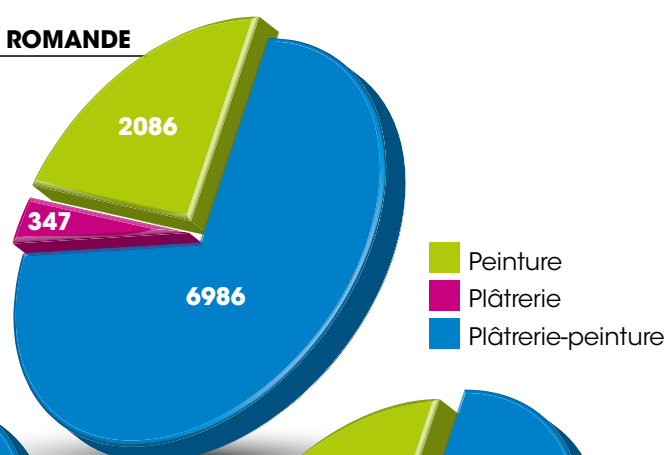


NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



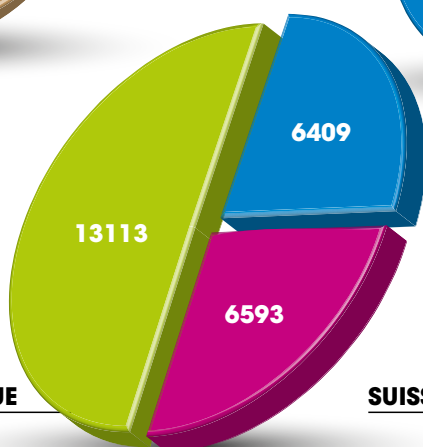
■ Suisse romande
■ Suisse alémanique
■ Suisse italienne

SUISSE ROMANDE

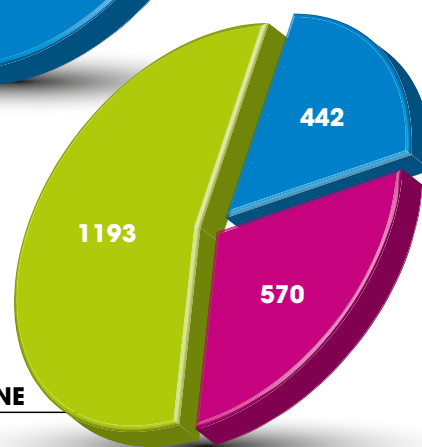


■ Peinture
■ Plâtrerie
■ Plâtrerie-peinture

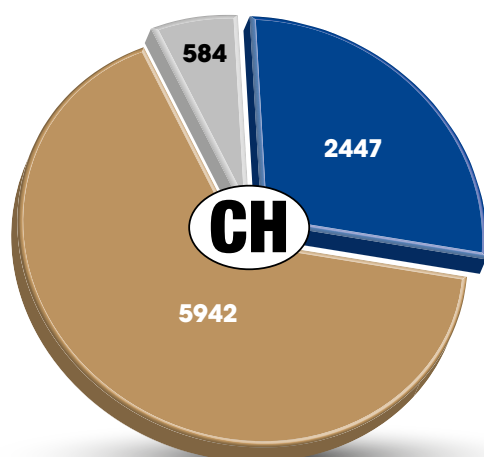
SUISSE ALÉMANIQUE



SUISSE ITALIENNE

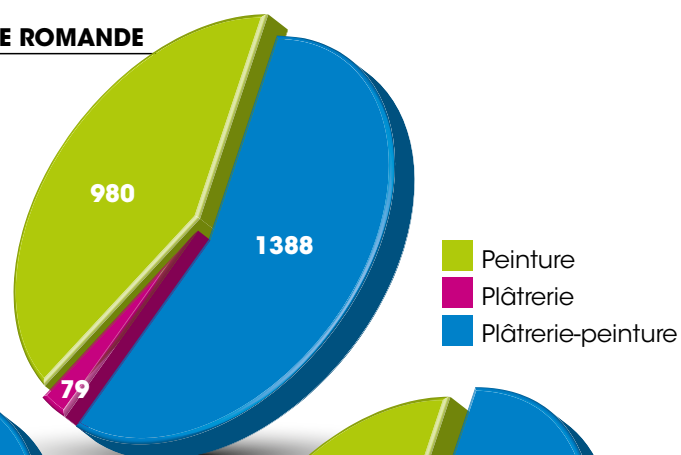


NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE



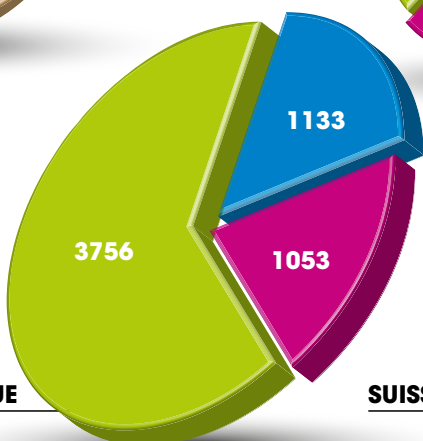
■ Suisse romande
■ Suisse alémanique
■ Suisse italienne

SUISSE ROMANDE

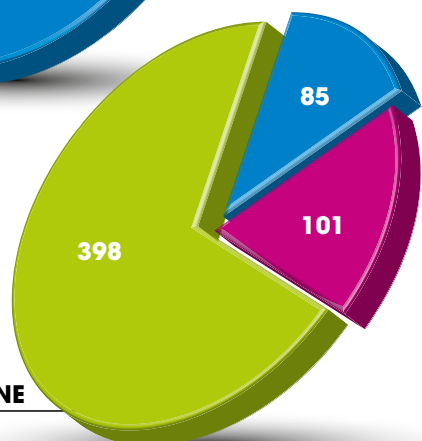


■ Peinture
■ Plâtrerie
■ Plâtrerie-peinture

SUISSE ALÉMANIQUE



SUISSE ITALIENNE



SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

VOLUME ET ÉVOLUTION DE LA MASSE DES TRAVAUX DANS LA CONSTRUCTION

Le tableau ci-après laisse clairement apparaître que l'évolution du volume de travail dans la construction tend à fléchir quelque peu en 2015. Sur le plan suisse, elle passe de 3,1 % à 2 % du volume total. Globalement, la région lémanique, et principalement le canton de Vaud, semble marquer le pas de façon plus nette, même si c'est principalement le domaine du génie civil qui en pâtit. Du côté des chiffres positifs, on

remarque la progression importante des chiffres concernant le Valais. Alors qu'en 2014 tous les cantons romands semblaient suivre un *trend* identique, en 2015 le Valais fait figure d'exception avec une variation de + 31,4 % par rapport à 2014 dans le domaine du bâtiment ! L'effet LAT et la crainte de perdre des surfaces de zones à bâtir ne sont certainement pas étrangers à ce phénomène en incitant les propriétaires à mettre en route des projets avant qu'il ne soit trop tard.

DÉPENSES ET RÉSERVES DE TRAVAIL DANS LA CONSTRUCTION

	Valeurs absolues en milliards	Total général		Génie civil		Bâtiments	
		Dépenses 2014 (variation annuelle en %)	Réserves de travail (dépenses) 2015 (variation annuelle en %)	Investisse- ments 2014 (variation annuelle en %)	Réserves de travail (invest.) 2015 (variation annuelle en %)	Investisse- ments 2014 (variation annuelle en %)	Réserves de travail (invest.) 2015 (variation annuelle en %)
Vaud	6,2 Mia	3,7 %	- 12,8 %	15,2 %	- 29,6 %	2,4 %	- 5,9 %
Valais	2,6 Mia	9,5 %	25,6 %	15,7 %	20,2 %	5,2 %	31,4 %
Genève	3,6 Mia	4,5 %	0,5 %	12,9 %	- 10,9 %	2,8 %	- 0,8 %
Région lémanique	12,4 Mia	5,2 %	- 1,4 %	14,7 %	- 12,2 %	3,1 %	2,0 %
Fribourg	2,5 Mia	4,6 %	4,0 %	- 6,1 %	- 8,9 %	6,1 %	8,2 %
Jura	0,6 Mia	0,2 %	23,9 %	- 7,0 %	- 4,7 %	4,2 %	77,7 %
Suisse	65,8 Mia	3,1 %	2,0 %	4,5 %	- 0,4 %	3,1 %	3,0 %

SECOND ŒUVRE CCT ROMANDE

Trois années consécutives sans inflation, et donc, trois ans sans adaptation obligatoire des salaires : sans faire de recherches approfondies dans nos archives, ça doit bien faire depuis la fin de la guerre que nous n'avons pas connu de telle situation.

Il faut tout de même souligner ici la démarche des milieux patronaux qui, à l'époque, avaient absolument voulu que durant cette convention, les éventuelles adaptations de salaire soient exclusivement basées sur l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation. Et comme l'évolution de ce dernier suit plutôt une tendance baissière, les salaires conventionnels sont demeurés stables.

Ce coup d'arrêt dans l'évolution de la grille des salaires a été bénéfique à tous points de vue. Elle a permis aux entreprises d'octroyer des augmentations au mérite et bloquer l'évolution des salaires des ouvriers approchant de la fin de carrière et dont les salaires étaient passablement élevés.

2016

S'agissant des salaires, le scénario qui a prévalu pour les années précédentes devrait se répéter. L'indice suisse des prix à la consommation reste bien en dessous de l'indice de référence fixé lors de la signature de la convention : fin juillet 101,8 pts (août 2008 = 103,9 pts). Si le conditionnel est de mise, c'est qu'en 2016 il s'agira de renouveler la CCT et par conséquent, des négociations devront avoir lieu dès cet automne. Les salaires n'étant qu'une des composantes des conditions de travail, le prix de certaines adaptations souhaitées par le patronat pourrait être mis dans la balance des négociations.

SALAIRES MINIMUMS ROMANDS 2015 DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

Classe CE	Chef de chantier et contremaître	A + 10%	31.90	
Classe A	dès la 3^e année après apprentissage	A	29.00	
	2 ^e année après apprentissage	A - 5%	27.55	
	1 ^{re} année après apprentissage	A - 10%	26.10	
Classe B	Ouvrier non qualifié avec 3 ans d'exp.	A - 8%	26.70	
Classe C	Manœuvre dès 22 ans	A - 15% = C	24.65	24.90
	Manœuvre de 20 à 22 ans	C - 10%	22.20	22.40
	Manœuvre moins de 20 ans	C - 15%	20.95	21.15

GENÈVE

CAUTION

POUR QUI ET COMMENT ?

L'annexe VII de la convention collective de travail du second œuvre romand contraint toutes les entreprises de plâtrerie-peinture, souhaitant être actives sur territoire romand, à s'acquitter d'une caution de 10 000 francs. Le but de cette caution est de garantir le paiement des contributions professionnelles, des frais d'exécution, d'éventuelles amendes conventionnelles qui pourraient être prononcées à l'encontre d'une entreprise ayant contrevenu aux dispositions de la CCT.

COMMENT S'ACQUITTER DE CETTE CAUTION ?

Les membres des associations cantonales membres de la FREPP sont directement couverts par le contrat d'assurance contractée par cette dernière. Ils n'ont donc aucune démarche à entreprendre.

Les autres entreprises sises en Suisse romande doivent, quant à elles, déposer une caution auprès du Centre suisse de gestion des cautions à Liestal (voir ci-contre), que ce soit sous la forme d'une garantie bancaire, d'une police d'assurance ou directement par le versement du montant de 10 000 francs (ou moins si son chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 francs par an).

Pour les entreprises étrangères, c'est également le Centre suisse de gestion des cautions à Liestal qui s'occupe de l'encaissement, et le cas échéant, de la restitution du montant.

La caution est obligatoire sur tout le territoire romand couvert par la CCT-SOR depuis le 1^{er} octobre 2013.

Il faut relever qu'en ce qui concerne la Suisse alémanique, une caution identique est exigée sur tout le territoire couvert par la CCT de la plâtrerie-peinture alémanique.

La caution versée auprès du Centre suisse de gestion des cautions est valable pour tout le territoire suisse.

CENTRE SUISSE DE GESTION DES CAUTIONS

Madame Sabrina GALIOTO
Grammetstrasse 16
CH-4410 Liestal
Tél. +41 (0)61 927 64 45
Fax +41 (0)61 927 64 47
e-Mail: info@zkvs.ch
s.galioto@zkvs.ch
www.zkvs.ch

FREPP INFO

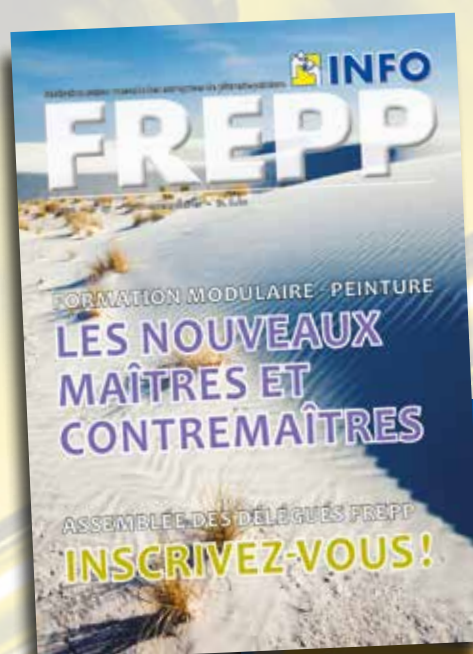
UN MAGAZINE UNANIMEMENT APPRÉCIÉ

Distribué aujourd'hui à plus de 5000 exemplaires par édition, en particulier à toutes les entreprises de plâtrerie-peinture, mais aussi à tous les bureaux d'architecture, agences immobilières et services cantonaux ou communaux des constructions, le FREPP Info est devenu une référence en terme de magazine professionnel en Suisse romande. Ses lecteurs apprécient unanimement la diversité des thèmes traités, la qualité des articles techniques rédigés par les deux commissions «peinture» et «plâtre» et des reportages réalisés, le courage des prises de position des présidents, directeur ou secrétaires cantonaux, et la qualité, des photos, de la présentation et du graphisme.

Ce résultat est le fruit du travail concerté des trois commissions – de rédaction, «Techno GR» et Plâtre – qui effectuent toutes un travail sérieux, engagé et de grande qualité. Ce rapport est l'occasion de remercier toutes les personnes qui collaborent, de près ou d'un peu plus loin, à la réussite du magazine professionnel de la FREPP.

Cette année, deux personnalités membres du «Techno GR» et qui ont marqué la vie de notre magazine aspirent à une retraite méritée. Il s'agit d'Adolf Beets, qui a conduit les travaux du «Techno GR» durant de nombreuses années, et de Jean-Jérôme Evéquo, le passionné par sa profession. Adolf, c'était la conscience scientifique du «Techno GR», l'amour du produit techniquement irréprochable et Jean-Jérôme appréciait transmettre son savoir; deux figures marquantes qui ont régulièrement alimenté les rubriques «peinture» de «Bâtir» (anciennement «Journal de

la Construction») puis du FREPP Info avec des articles aboutis et d'une grande qualité. Mais ce ne sont pas que deux précieux rédacteurs scientifiques que nous tenons, au nom de la FREPP, de tous ses membres et de la profession en général, à remercier chaleureusement, mais aussi deux amis avec lesquels ils faisaient bon discuter et débattre de sujets les plus divers. Belle retraite et encore merci à tous les deux pour votre contribution à l'amélioration de la qualité dans nos professions: les «VRAIS PROS» encore un peu plus PROS grâce à vous!



RESOR

La Fondation de retraite anticipée RESOR compte actuellement quelque 31 000 assurés pour plus de 3800 entreprises affiliées et une masse salariale de près de 1,4 milliard de francs. 37 % de ces entreprises sont actives dans le domaine de la plâtrerie-peinture dans toute la Suisse romande (sauf le Jura) ainsi que le Tessin, le canton de Bâle-Ville et celui de Bâle-Campagne.

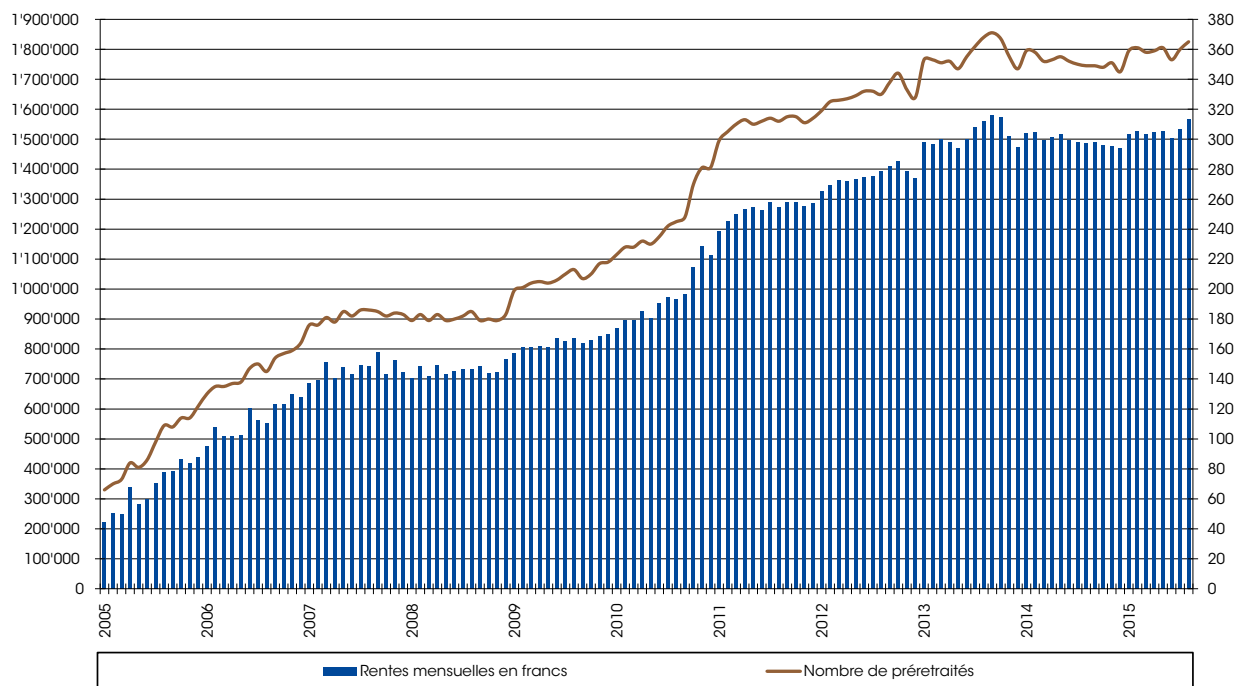
Le nombre de rentiers, légèrement à la hausse, a passé la barre des 360 personnes pour un montant global de rentes versées à hauteur de 1,56 million tous les mois. Il est intéressant de relever qu'à ce jour quelque 1207 personnes, dont 511 plâtriers-peintres (42 %), ont pu profiter de la retraite anticipée RESOR dès l'âge de 62 ans.

En août 2015, le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble compte 143 bénéficiaires pour un montant de rentes mensuelles versées de 616 815 francs (39 % du nombre de rentiers). Si l'on observe pour la même période le nombre de préretraités romands de la profession (sans les deux Bâle et le Tessin), on dénombre 83 bénéficiaires, soit 23 % des rentiers.



	31.12 2006	31.12 2007	31.12 2008	31.12 2009	31.12 2010	31.12 2011	31.12 2012	31.12 2013	31.12 2014	Août 2015
Nombre de préretraités plâtriers-peintres	70	79	85	103	125	136	146	149	147	143
Proportion de préretraités plâtriers-peintres	42 %	43 %	47 %	48 %	45 %	43 %	44 %	43 %	43 %	39 %

y compris les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Tessin



Le taux de départ en retraite anticipée est stable entre 71 % et 72 % sur les quatre dernières années. Cela signifie que 7 personnes sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS afin de profiter d'une préretraite bien méritée.

La santé financière de RESOR est au beau fixe. En effet, tous les capitaux de prévoyance nécessaires à assurer les prestations des préretraités sont entièrement constitués et le taux de couverture s'élève même à quelque 240 %. Cette situation des plus enviables ne doit pas pour autant inciter à la paresse. En effet, il est essentiel, afin de garantir la pérennité du système à long terme, d'étudier avec sérieux et application ce que nous réserve l'avenir. C'est pourquoi, les organes de l'institution ainsi que l'expert de la Fondation travaillent sur une étude actuarielle détaillée et précise qui permettra d'analyser la structure de financement de la caisse pour la prochaine décennie. Les résultats sont attendus pour la fin 2015.

FORMATION DE BASE

Ça y est ! Les révisions des ordonnances de formation pour peintre et plâtrier CFC et AFP sont sous toit. Le travail long et fastidieux de nos commissions de formation sur le plan national arrive à son terme. C'est une belle satisfaction que de voir enfin tout cet investissement déboucher sur du concret.

Début 2015, les informations utiles sur les modalités d'entrée en vigueur de ces quatre nouvelles ordonnances ont été apportées à toutes les entreprises formatrices au cours de séances d'information organisées dans tous les cantons. Les formations de peintre CFC et AFP et de plâtrier constructeur à sec CFC et AFP seront dispensées dans tous les cantons.

Afin de contribuer à une unité d'enseignement des cours interentreprises (CIE) hautement souhaitable sur le plan romand, la FREPP a réuni une commission mixte, composée d'enseignants et d'entrepreneurs en provenance de tous les cantons afin qu'ils élaborent un programme d'enseignement commun dans tous les centres de formation CIE de Suisse romande. Ces travaux sont en bonne voie d'achèvement.

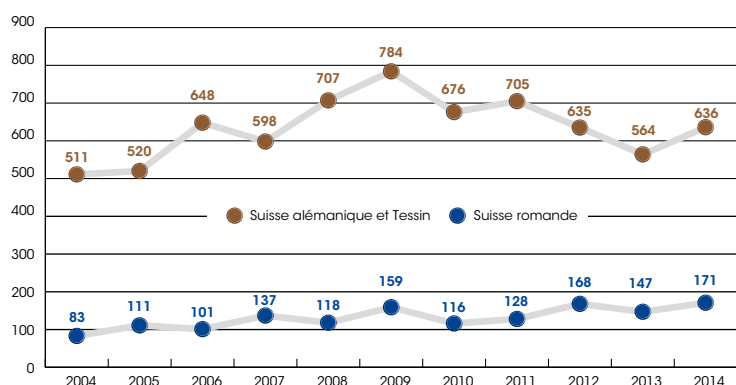
La FREPP a également soutenu l'édition d'un nouveau support d'enseignement qui sera distribué à tous les apprentis peintres de Suisse romande. Un dossier de formation (journal de travail) sera également élaboré sur le plan romand et édité par la FREPP.

PLÂTRIER-PEINTRE

118 apprentis plâtriers-peintres en formation, 32 nouveaux contrats en 2014, à eux seuls ces chiffres suffisent à convaincre de la nécessité de conserver la formation de plâtrier-peintre de 4 ans. Mais pas le SEFRI qui est persuadé que ces apprentis choisiront une des deux professions et pourront, le cas échéant, faire une formation complémentaire dans l'autre profession. Le SEFRI propose même une solution 3 + 1 durant laquelle, dès le 1^{er} jour, l'apprenti pourrait travailler dans les deux professions, suivre les cours interentreprises des 2 professions, et s'engager dès le début pour 4 ans.

De notre côté, nous attendrons de voir les effectifs des apprentis 2015-2016 et réagissons ensuite. S'il s'avère qu'entre les formations de plâtrier et plâtrier-peintre, nous enregistrons une forte baisse du nombre d'apprentis, nous repartirons au combat, car nous ne pouvons pas nous résoudre à disposer de toujours moins en moins de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la plâtrerie, alors qu'au niveau de la formation supérieure, nous avons enfin pu mettre sur pied la formation modulaire amenant à la maîtrise.

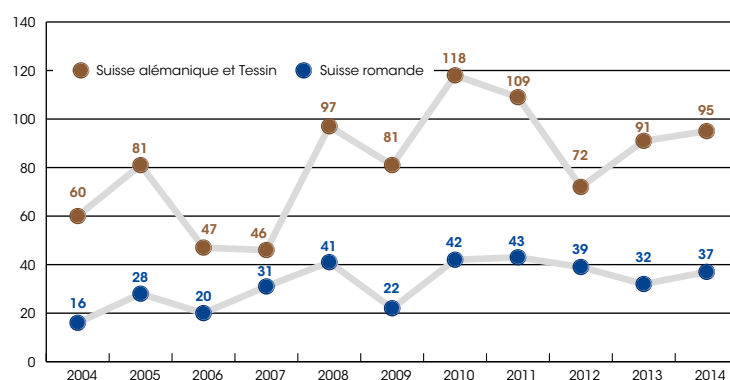
CFC de peintres délivrés



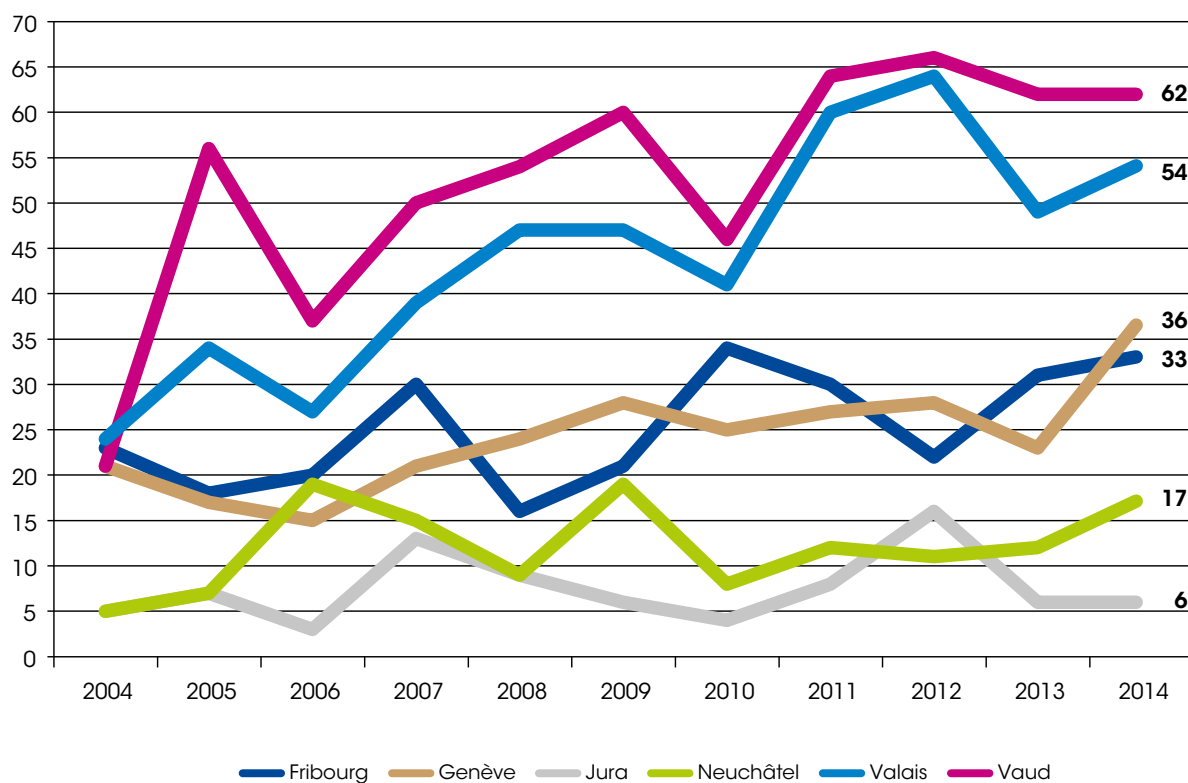
Nbre de CFC en Suisse : 807

Nbre de CFC en Suisse : 132

CFC de plâtriers et plâtriers-peintres délivrés



CFC de peintres, plâtriers et plâtriers-peintres délivrés par canton romand



FORMATION DE BASE



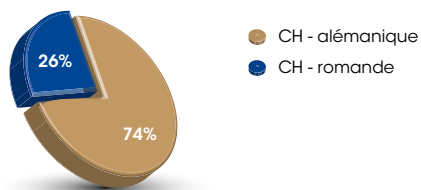
EFFECTIF DES APPRENTIS

Les effectifs des apprentis en formation dans nos entreprises, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, poursuivent le léger tassement amorcé en 2012. Après plus de 10 ans de constante progression, ce phénomène n'est pas inquiétant pour autant qu'il ne soit que passager. Il faudra cependant demeurer attentif afin que nos professions intéressent toujours autant les jeunes, car ils représentent l'avenir de nos métiers et de nos entreprises. Mais au vu des efforts qui sont produits dans tous les cantons pour présenter nos professions dans le cadre de salon des métiers, nous constatons que les associations cantonales font du recrutement des jeunes, l'une de leurs principales préoccupations, et c'est une excellente chose.

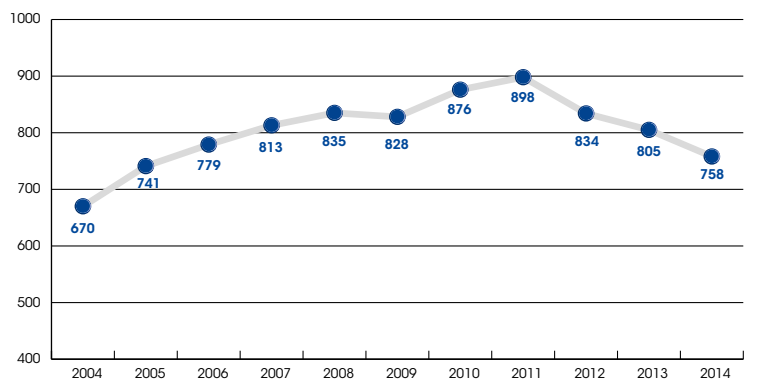
Quant à la profession de plâtrier-peintre, on enregistre déjà les conséquences de la volonté du SEFRI de supprimer cette formation. Si les chiffres de l'an prochain confirment cette chute, des mesures urgentes seront entreprises.

Dans le tableau (ci-contre), représentant la proportion d'apprentis par rapport au nombre d'emplois dans la branche, on constate qu'il n'y a qu'à Neuchâtel que la proportion d'un apprenti pour dix collaborateurs est atteinte. C'est à Genève que cette proportion est la plus faible avec un apprenti pour plus de 16 collaborateurs.

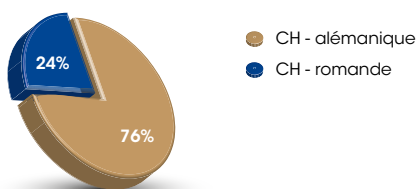
Répartition des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en 2014



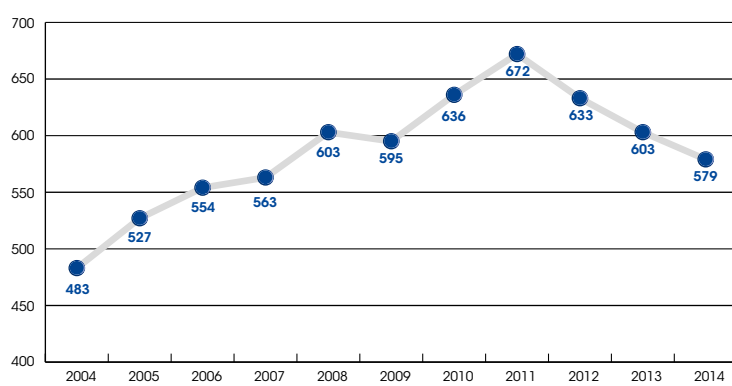
Effectif des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande



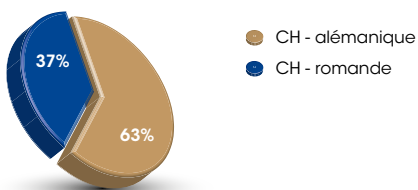
Répartition des apprentis peintres en 2014



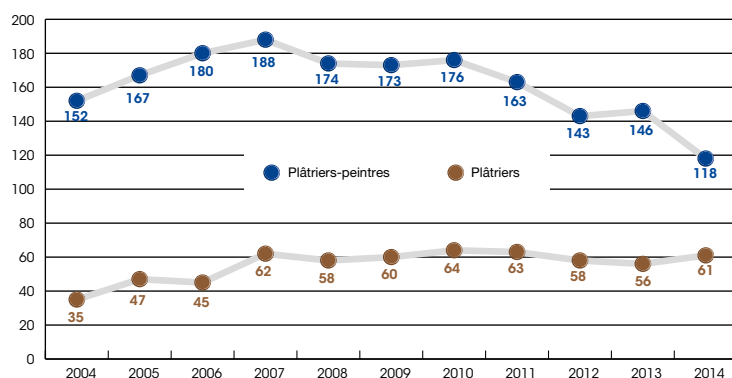
Effectif des apprentis peintres en formation en Suisse romande



Répartition des apprentis plâtriers et plâtriers-peintres en 2014



Effectif des apprentis plâtriers et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande



Canton	Emplois en plâtrerie-peinture	Apprentis	Nbre de collaborateurs par apprentis
Fribourg	1564	120	13
Genève	2134	127	16
Neuchâtel	624	66	9
Valais	1782	153	11
Vaud	3105	257	12
	(somme) 9209	(somme) 723	(moyenne) 12

FORMATION SUPÉRIEURE

2015 est sans conteste à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la plâtrerie-peinture romande. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 45 jeunes se verront remettre cette année un titre de formation supérieure, parmi lesquels :

- 12 jeunes accèdent au titre suprême de «Maître Peintre»;
- 20 jeunes ont réussi leur brevet de «Contremaître Peintre»;
- 13 jeunes ont obtenu leur diplôme de «Chef de chantier Peintre».

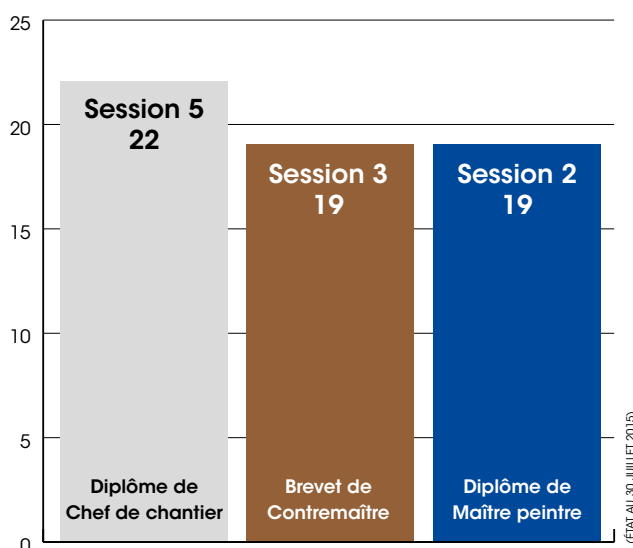
La FREPP se réjouit du beau succès rencontré par son offre de formation supérieure modulaire et adresse évidemment un grand «BRAVO» à tous ces jeunes pour leur réussite. Elle encourage les contremaîtres et les chefs de chantier à poursuivre sur leur lancée et à passer à l'étape suivante. Quant aux nouveaux jeunes maîtrisés, de la première volée de la formation modulaire, vous avez fait preuve d'une belle persévérance et ténacité pour atteindre votre objectif. Vous formez une sacrée équipe qui portera haut les couleurs de la profession en Suisse romande.

Ces chiffres sensationnels ont été réalisés grâce aussi à l'abnégation et l'engagement de tous les membres de la commission de formation supérieure de la FREPP. Ces personnes, et en particulier leur leader, Denis Quaglia, méritent de chaleureux remerciements. Des remerciements doivent également être adressés à l'Ecole de la Construction à Tolochenaz, par son directeur Jean-François Savary, ainsi qu'au responsable

de formation de la FREPP, Xavier Saillen, qui ont grandement contribué au bon déroulement des cours et des examens.

Autre motif de satisfaction : la formation modulaire pour les plâtriers débutera cet automne avec 24 candidats inscrits. Il reste à former le vœu qu'une bonne moitié de ces jeunes aillent jusqu'au terme de la formation, à savoir la maîtrise, ce qui serait vraiment un magnifique résultat, 20 ans après les derniers maîtres plâtriers diplômés. Merci au président de la Commission de formation supérieure «plâtre», Venance Bonvin, et son équipe pour leur engagement et l'important travail fourni pour relever ce défi.

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE PEINTRE : Nombre de participants par cours





A gauche, la première volée des «Maîtres peintres» et en bas, les nouveaux diplômés «Contremaître peintre» de la deuxième session sous le modèle de la formation modulaire, entourés du président de la FREPP, André Buache, et du président de la commission AQ, Denis Quaglia, lors de la cérémonie de clôture du 21 mai 2015.

MAÎTRE PEINTRE

Capone Steven, Lausanne (VD)
 Délèze Thierry, Fey (VS)
 Maternini Thierry, Romont (FR)
 Michelet Stéphane, Conthey (VS)
 Miranda Carvalho Paulo Sergio, Le Lignon (GE)
 Pellissier Yann, Panex (VD)
 Pittet Laurent, Le Châtelard-près-Romont (FR)
 Savioz Jonathan, Ayent (VS)
 Seramondi Yannick, Versoix (GE)
 Treboux Florent, Gland (VD)
 Zanardini Frédéric, Bramois (VS)
 Zanardini Sandrine, Bramois (VS)

CONTREMAÎTRE PEINTRE

Bernasconi Cyril, Courtételle (JU)
 Berset Michaël René, Hauteville (FR)
 Buschini Gianni, Saint-Blaise (NE)
 De Frias Emmanuel, Sion (VS)
 Dedominici Ludovic, Prilly (VD)
 Fankhauser Michaël, Vulliens (VD)
 Favre Anthony, Jongny (VD)
 Gaillard Cédric, Champlan (VS)
 Happersberger Michel André, Lausanne (VD)
 Kilic Murat, Romanel-sur-Lausanne (VD)
 Mazreku Nesemi, Carrouge (VD)
 Michelet Justine, Conthey (VS)
 Nigro Lorenzo, Nyon (VD)
 Racine Sylvie, Fleurier (NE)
 Saracino Dario, Carouge (GE)
 Sauteur Christophe, Bulle (FR)
 Sejdiu Emin, Chavannes-près-Renens (VD)
 Sulliger Anne, Genève (GE)
 Velinovski Sacha, Vevey (VD)
 Vicente Sébastien, Bernex (GE)

CHEF DE CHANTIER PEINTRE

Buschini Adrien, Fleurier (NE)
 Catalano Sandro, Bienne (BE)
 De Jesus Grognuz Caroline, Mt-s/Lausanne (VD)
 Giarrusso Luca, La Tour-de-Peilz (VD)
 Liniger Samuel, Corsier-sur-Vevey (VD)
 Malespina Dario, Morges (VD)
 Mottaz Steven, Pully (VD)
 Ribeiro Domingues Nuno Filipe, Pringy (FR)
 Rocha Joël, Neuchâtel (NE)
 Schopfer Sebastien, Monthey (VS)
 Stillhard Krasniqi Viola, Sonvilier (BE)
 Tassan-Mazzocco Maxime, Prez-vers-Noréaz (FR)
 Thum Kevin, Le Locle (NE)



COLLECTE

DES DÉCHETS SPÉCIAUX

100 TONNES!

C'est dire si le succès a été au rendez-vous lors de la collecte de déchets spéciaux mise sur pied par la FREPP en collaboration avec CRIDEC. Les entreprises de peinture romandes jouent parfaitement le jeu et c'est très réjouissant de constater qu'elles sont de plus en plus nombreuses. La FREPP remplit pleinement son rôle au service des entreprises romandes de plâtrerie-peinture et ces dernières ont parfaitement pris conscience de la responsabilité qui est la leur, d'éliminer correctement les déchets de peinture afin de préserver notre environnement. Bravo donc à toutes les entreprises qui prennent part à cette collecte.

Afin que ces bonnes pratiques soient encouragées, la FREPP sensibilisera toutes les autorités adjudicatrices cantonales et communales en les informant de la démarche mise en place et surtout en les appelant à favoriser les entreprises qui font l'effort d'éliminer correctement leurs déchets et contribuent en cela à l'amélioration de la qualité de l'air et à la préservation de la couche d'ozone.

Evidemment que la collecte 2016 est déjà prévue. L'édition du FREPP Info de fin d'année vous apportera tous les détails quant aux lieux et dates fixés.

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
Solvant	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%	kilos	%
Avec	22'620	30%	18'755	22%	24'896	27%	26'241	30%	20'938	30%	26'255	26%
Sans	52'858	70%	66'884	78%	67'437	73%	60'142	70%	49'968	70%	73'164	74%
Total	75'478		85'639		92'333		86'383		70'906		99'419	



FONDS PROFESSIONNEL ROMAND DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

S'il est un point positif de la loi sur la formation professionnelle de décembre 2002, c'est bien celui d'offrir la possibilité aux organisations professionnelles de lever un fonds professionnel auquel toutes les entreprises de la branche ont l'obligation de contribuer. Cela permet la mise en place de nombreuses prestations liées à la formation et au perfectionnement professionnel sans que ce soit toujours les mêmes, à savoir les membres des associations professionnelles, qui soient sollicités.

En ces périodes où nous menons de front la formation de chef de chantier, de contremaître et de maîtrise «peintre» et celle, nouvelle, de chef de chantier «plâtrier», les heures de travail à la mise sur pied de ces programmes de cours et de préparation aux examens sont très nombreuses. Il est donc indispensable de disposer d'un tel fonds afin de pouvoir rémunérer correctement toutes les personnes qui s'engagent pour le développement et la pérennité de nos belles professions.

Toutes les entreprises sollicitées et qui ne connaissaient pas l'intense travail réalisé et surtout qui n'avaient pas conscience de son coût et du fait qu'il était jusqu'ici intégralement pris en charge par les associations, comprennent maintenant mieux la nécessité de contribuer, par le biais du FP³, à former tous les jeunes qui s'engagent dans notre branche.

Toutes les informations sur le fonctionnement du fonds FP³, son règlement, l'utilisation des ressources et l'arrêté du Conseil fédéral sont consultables sur notre site internet www.frepp.ch.

Arrêté du Conseil fédéral

instituant la participation obligatoire au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres – FP³

du 4 septembre 2007

Le Conseil fédéral suisse,

vu l'art. 60, al. 3, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr)¹,

arrête :

Art. 1

La participation au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres (FRMPP) au sens du règlement du 20 janvier 2007² est déclarée obligatoire.

Art. 2

¹ Le Fonds en faveur de la formation professionnelle permet de financer des prestations fournies par la FRMPP pour la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles cf. art. 2, al. 1, let. c, LFPr et art. 2, al. 2, let. c de la présente loi.

² Les prestations visées sont les suivantes :

- a. prestations de base :
 - développement des métiers,
 - recrutement professionnel de jeunes,
 - campagnes de promotion des professions,
 - préparation au choix des métiers,
 - étude et élaboration des règlements,
 - championnat des métiers ;
- b. formation professionnelle initiale :
 - Préparation des examens et uniformisation au niveau romand ;

¹ RS 412.10

² Le texte du règlement a été publié dans la Feuille officielle suisse du commerce (n° 184 du 24 septembre 2007)

- c. formation professionnelle supérieure et formation continue à des fins professionnelles :
 - cours de préparation aux examens de chef d'équipe, du brevet de contremaître et de la maîtrise fédérale,
 - des examens mentionnés ci-dessus,
 - prise en charge du coût des autres cours de perfectionnement professionnel.

Art. 3

¹ La déclaration de force obligatoire générale est valable pour la branche de la plâtrerie-peinture dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

² Elle s'applique à toutes les entreprises qui ont conclu des contrats de travail spécifiques à la branche dans des professions encadrées par la FRMPP.

Art. 4

¹ Toute entreprise qui a conclu des contrats de travail au sens de l'art. 3, al. 2, est tenue de verser sa contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle.

² Les contributions au Fonds sont constituées, pour les entreprises avec personnel, par un prélèvement sur la masse salariale AVS du personnel au sens de l'art. 3, al. 2 et, pour les entreprises sans personnel, par une contribution fixe.

³ Le tarif suivant s'applique :

- a. contribution annuelle pour les entreprises avec personnel 0,05 %
- b. contribution annuelle pour les entreprises sans personnel CHF 150.—

Art. 5

Les art. 60 LFPr et 68 de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle³ règlent l'obligation de rendre compte de l'encaissement et de l'utilisation des contributions.

Art. 6

¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

² La déclaration de force obligatoire générale est à durée indéterminée.

³ Elle peut être révoquée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

4 septembre 2007
La Présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey
La Chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

³ RS 412.101



2015

APPLI-TECH

Cette année, s'est tenu à Lucerne, début février, le désormais traditionnel salon suisse de la branche de la plâtrerie-peinture.

Comme elle en a pris la bonne habitude depuis trois éditions maintenant, la FREPP s'y est présentée avec un stand. L'objectif de cette présence était avant tout d'aller à la rencontre de ses membres, toujours plus nombreux à faire le déplacement de Lucerne.

La fréquentation constante et nombreuse des plâtriers-peintres romands sur «leur» stand de la FREPP a constitué un beau motif de satisfaction. Le fait de pouvoir échanger et dialoguer entre professionnels, enseignants, fournisseurs, participants aux cours et même apprentis, dans cette atmosphère professionnelle, mais dans un cadre plus détendu, a contribué à une meilleure cohésion et à une meilleure appréhension des problèmes entre les différents cantons et acteurs de nos professions.

La rencontre et le partage de quelques instants avec nos partenaires fournisseurs et annonceurs du FREPP Info, tous présents à cette manifestation, furent également très positifs.

A n'en pas douter : appli-tech a conquis ses lettres de noblesse et s'est clairement positionnée comme une foire incontournable pour les entrepreneurs plâtriers-peintres de Suisse. Le fait d'être exclusivement axée sur l'information aux professionnels est également un fait appréciable. Quant au lieu, Lucerne est une très belle ville, mais pourquoi ne pas imaginer qu'une édition sur 3 ou 4 puisse se dérouler en Suisse romande ? On y travaillera.

La FREPP sera donc assurément à nouveau de la partie lors de la prochaine édition qui se tiendra du 7 au 9 février 2018.

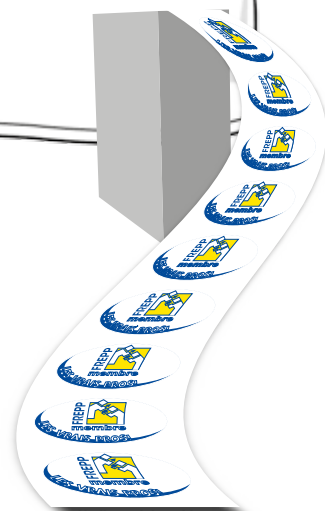


T-SHIRTS



SACHETS DE SUCRE

AUTOCOLLANTS



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

CAMPAGNE LES VRAIS PROS !

LES MEMBRES FREPP SONT DES VRAIS PROS : ÇA DOIT SE VOIR, ÇA DOIT SE SAVOIR !

Nous avons donc élaboré toute une panoplie de supports publicitaires que nous mettons à disposition des membres au meilleur prix. Cette campagne se gagnera sur la durée, et plus le grand public sera confronté au logo les «Vrais pros», plus l'image de la profession, de ses entreprises et de leurs collaborateurs sera positive.

Une description complète de ce qu'est un vrai pro est évidemment impossible dans le cadre d'une campagne publicitaire, mais elle doit être facilement accessible et communiquée à chaque occasion. Ce slogan n'est pas qu'un slogan, il repose sur une réalité que le citoyen lambda ignore, du moins partiellement. C'est pourquoi il faut rappeler qu'une entreprise arborant le logo du vrai pro :

- emploie du personnel qualifié et formé;
- respecte la CCT, les normes de sécurité, les prescriptions environnementales pour l'élimination des déchets;
- met en œuvre des matériaux de qualité qui lui sont fournis par des fabricants ou grossistes;
- réalise travaux dans les règles de l'art.

N'hésitez donc pas à vous fournir en matériel vous permettant de vous afficher comme un «VRAI PRO» et vous démarquer des pseudo-entreprises qui ne vendent qu'un prix et sont incapables de réaliser des travaux corrects.



... sont membres des associations cantonales de la FREPP.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'objectif de la Solution de branche romande pour la sécurité au travail dans les entreprises de plâtrerie-peinture est de sensibiliser les entreprises et les travailleurs à différents cas d'accident qui peuvent survenir dans ces professions plus spécifiquement.

Le rappel régulier de porter une attention toute particulière aux accidents les plus fréquents, et de signaler des causes d'accident plus rares, mais non moins graves, problématiques et coûteuses sont une des missions de notre solution de branche. En évitant une paperasserie rébarbative et en étant le plus concret possible dans nos actions, nous avons convaincu près de 400 entreprises que la solution de branche romande est un instrument adapté pour répondre aux mesures fédérales sur la santé et la sécurité au travail, et est préférable à une fastidieuse solution individuelle. Cette année, nous avons mis l'accent sur les

chaussures de sécurité et sur la promotion de la charte de sécurité cosignée par les partenaires sociaux et la SUVA. Le groupe de soutien de la solution de branche a également entendu les arguments d'entrepreneurs qui souhaitaient communiquer aux autorités cantonales et communales en charge de l'adjudication des travaux le nom des entreprises respectueuses des normes en matière de sécurité au travail.

La FREPP a donc écrit aux administrations cantonales et communales de tous les cantons (FR, NE, VS et VD) en les sensibilisant à la question et en joignant au courrier une liste de toutes les entreprises adhérentes de la solution de branche romande. Cette démarche a été saluée par beaucoup d'entreprises, mais aussi par nombre de fonctionnaires communaux et cantonaux, contents de recevoir l'information et soucieux d'en faire un usage circonstancié.

CONSTRUCTION**SUISSE** CONSTRUCTION ROMANDIE

bauen**schweiz**
construction**suisse**
costruzione**svizzera**

Lobby suisse de la construction, précédemment appelé Chambre suisse de la construction, peine à se faire sa place au soleil à l'ombre de la toute puissante SSE. Les moyens à disposition sont relativement faibles et ne permettent pas de lui tenir la dragée haute. Le manque de positionnement clair dans certains dossiers, le manque de cohésion également de la branche de la construction sont des écueils qu'il faudra savoir franchir faute de quoi ConstructionSuisse aura beaucoup de peine à se faire reconnaître

des milieux économiques et politiques. Du côté romand, les rencontres des milieux romands de la construction composées des sections cantonales et des associations faitières romandes que sont la FRM et la FREPP débouchent régulièrement sur des propositions concrètes qui font l'objet de prises de position considérées et souvent suivies. La coordination de ce groupe est assurée par Nicolas Rufener de la FMB Genève. Nous saisissons l'occasion de ce rapport pour le remercier de son travail efficace.

USAM



L'USAM est l'association faîtière des 300 000 PME de Suisse et joue évidemment un rôle essentiel en matière de défense des intérêts des entreprises et de mise en place de conditions favorables permettant aux entreprises de bien fonctionner, d'être performantes et de se développer. L'USAM s'est montrée très active dans de nombreux dossiers et a exercé toute son influence au Parlement fédéral, avant les votes importants pour nos PME, et lors des campagnes de votation dont elle a pour beaucoup, assuré la coordination et le bon déroulement.

Si les associations professionnelles sont primordiales pour assurer la défense d'une profession, la formation de base et supérieure, le soutien aux entreprises pour l'application de diverses normes, la négociation des conditions de travail de la branche, une organisation faîtière joue également un rôle essentiel lorsqu'il s'agit pour les milieux économiques de faire entendre leur point de vue sur les nouvelles législations devant réguler le marché.

L'USAM a notamment contribué :

- à un financement accru de l'Etat en matière de formation professionnelle;
- au renforcement des associations professionnelles en tant que partenaires de la formation;
- au rejet de nouvelles prescriptions en matière de crédit;
- à une réforme plus favorable en matière de contrôle des SA;
- au rejet de prescriptions plus bureaucratiques en matière de prévention et au rejet d'un Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé;

- à éviter l'instauration d'une sur-réglementation dans le domaine des relations commerciales;
- à éviter une révision de la loi sur les cartels qui prévoyait une restriction dommageable de la constitution de consortiums;
- à éviter une deuxième révision de la loi sur l'aménagement du territoire;
- au rejet d'une nouvelle base constitutionnelle en matière d'allocations familiales;
- à éviter un relèvement du taux de cotisation AVS pour les indépendants;
- à éviter une hausse disproportionnée de la cotisation à l'assurance chômage.

Dans les votations récentes, l'USAM a joué un rôle déterminant dans le refus de la suppression des forfaits fiscaux et de l'instauration de l'impôt sur les successions. A elle seule, elle a, à quelque 3000 voix près, failli faire rejeter le nouvel impôt Billag.

La FREPP est associée aux multiples travaux coordonnés par l'USAM sur ces différents objets. Le directeur de la FREPP participe aux commissions de formation professionnelle et des caisses de prestations sociales. Le président d'honneur de la FREPP, Jacques-Roland Coudray, siège également au sein de la Chambre suisse des arts et métiers.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2015

En un clic, assurez-vous que les candidats de votre canton qui défendent les intérêts des PME soient bien sur votre liste.

www.pme-candidats-election.ch

SUVA

Plus de 4000 collaborateurs, près de 2 millions de personnes assurées, soit un salarié sur deux, 140 milliards de masse salariale assurée pour 4,2 milliards de primes encaissées et une fortune immobilisée de 44 milliards de francs. Ces chiffres, qui témoignent de la taille de notre assureur accident, sont à mettre en regard avec ceux des prestations servies puisque ce sont plus de 460 000 accidents et maladies professionnels qui ont été déclarés pour un montant de 3,9 milliards de prestations versées. Pour les professions du bâtiment notamment, la SUVA jouit d'une situation de monopole. L'absence de concurrence a pour conséquence une augmentation importante des coûts, et en

particulier des frais de gestion qui sont 2,5 fois supérieurs à ceux des assureurs-maladie, alors que le nombre de cas d'accident est très largement inférieur. S'il y a un effort que la SUVA doit faire, c'est bien celui-là. Cette année, enfin, après près de 10 ans de stagnation de l'indice suisse des prix à la consommation, la SUVA a décidé de surseoir à la perception de l'allocation provisionnelle pour le renchérissement des rentes qui représente le taux non négligeable de 7% de la prime. On en est content tout en se demandant ce qui a été fait des millions encaissés sans nécessité durant les dix années de stagnation de l'indice.

SUPPLÉMENTS DE PRIME 2016

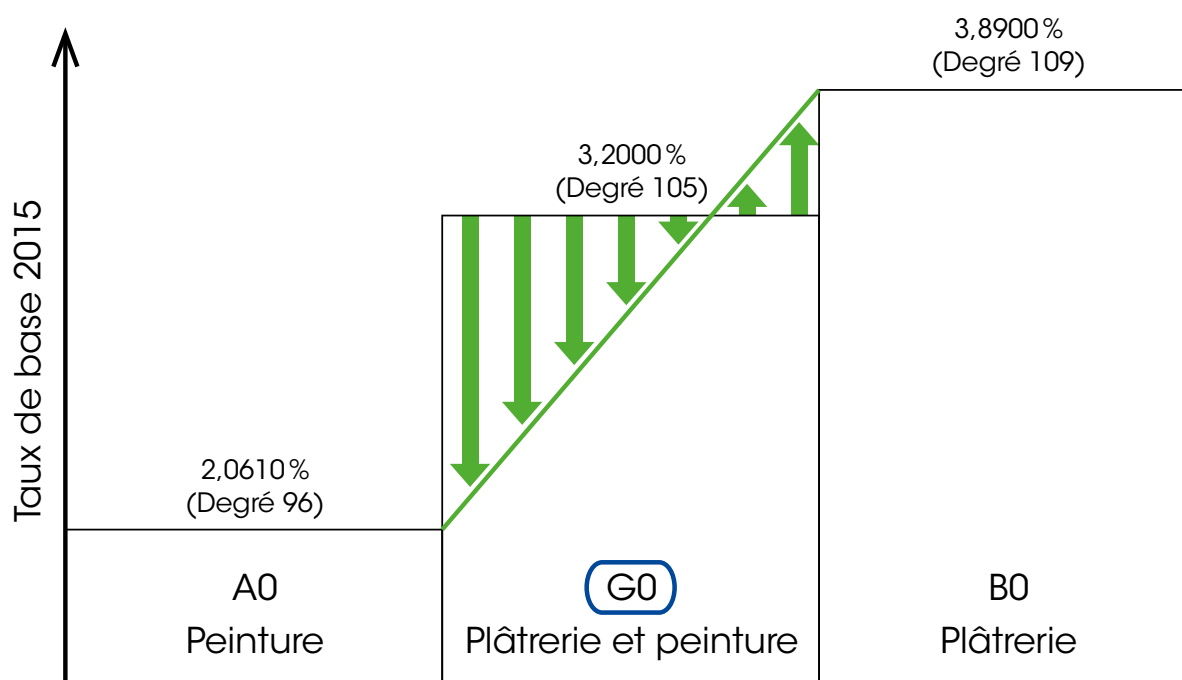
LES SUPPLÉMENTS POUR LES ALLOCATIONS DE RENCHÉRISSEMENT EST ABOLI.

AAP (Assurance accidents professionnels)	2016	2015
Taux frais administratifs	12,50%	12,50%
Supplément pour la prévention	6,50%	6,50%
Allocations de renchérissement des rentes	--	7,00%

AANP (Assurance accidents non professionnels)	2016	2015
Taux frais administratifs	14,00%	14,00%
Supplément pour la prévention	0,75%	0,75%
Allocations de renchérissement des rentes	--	7,00%

RÉVISION TARIFAIRE CLASSE 44D POUR 2016

CONSÉQUENCE DE LA RADIATION DE LA SOUS-CLASSE G



Pour en venir au secteur de la plâtrerie-peinture, deux nouveautés :

1. La classe spécifique pour les entreprises mixtes est supprimée au profit d'un système progressif d'évolution de la prime en fonction du taux d'activité de la deuxième profession. Cette nouveauté évite ce palier dont le franchissement à la hausse était douloureux pour les entreprises concernées. Demain, les taux s'adapteront moins abruptement et la FREPP avait préavisé favorablement l'introduction de ce système.

2. A l'instar de 2015, les tarifs de la classe 44D plâtrerie-peinture augmenteront d'un degré pour pallier les conséquences de différents éléments tels que le taux moyen de couverture des 10 dernières années et l'évolution du volume des salaires globaux de la branche.

En conséquence et globalement, comme vous pourrez le constater dans le tableau ci-après, la prime de base de la branche enregistre une baisse chirurgicale, respectivement de 0.0217 % pour la peinture et 0,0462 % pour la plâtrerie.

AAP : TAUX DE BASE 2016 DE LA CLASSE 44D

Collectif	Genre d'entreprise	Nombre d'entreprise	Masse salariale 2014 en 1000 francs	Taux de base				Remarques
				2015		2016		
				Degré	(%) net/brut	Degré	(%) net/brut	
44D		7 166	2211 027,90					
A0	Entreprise de peinture	4641	1 291 490,90	96	2,0610 / 2,5969	97	2,1640 / 2,5752	+ 1 degré
AR	Restauration d'œuvre d'art	69	6 449,90	84	1,1470 / 1,4452	85	1,2050 / 1,4340	+ 1 degré
B0	Entreprise de plâtrerie	2456	913 087,10	109	3,8900 / 4,9014	110	4,0800 / 4,8552	+ 1 degré

FOURNISSEURS PARTENAIRES

Sans le soutien de ses fournisseurs partenaires, la FREPP ne serait pas en mesure de mettre sur pied une offre aussi complète en matière de formation modulaire. Actuellement, nous en sommes, dans le domaine de la peinture, à la 6^e session de chef de chantier, 3^e session de contremaître et à la seconde session de maîtrise fédérale, alors qu'un cursus de formation est lancé pour la plâtrerie avec 24 jeunes inscrits : la croissance très réjouissante des effectifs et un intérêt des jeunes toujours plus marqué pour notre offre de formation est un gage de pérennité et une grande satisfaction.

On l'a vu précédemment, 45 jeunes diplômés ont obtenu un titre de formation supérieure cette année.

La FREPP, son comité, ses membres et tous les jeunes ayant bénéficié de la formation supérieure adressent donc leurs sincères remerciements à tous les partenaires de la FREPP.



PARTENAIRES

pour la fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture.

Magnum-Partenaires



AKZO NOBEL COATINGS AG
Tschüttelstrasse 16, 8015 Reussbühl
www.akzonobel.ch



BOSSHARD + CO. AG
Infangerstrasse 97, 8153 Rümlang
www.bosshard-farben.ch



CAPAROL FARBE AG
Gewerbestr. 5, 8606 Nürtingen
www.caparol.ch



KARL BUBENHOFER SA
Hirschenstrasse 26, 9001 Gossau
www.karl-bubenhofer.ch



KNÜCHEL FARBEN SA
Stinckelweg 11, 4537 Wiedelsbach
www.colorama.ch



JALLUT SA
Route de Crissier 4, 1030 Bussigny
www.jallut.ch



RUFF + CO. AG
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg
www.ruffco.ch



SAINT-GOBAIN WEBER AG
Tellenstrasse 110, 3405 Baden Dättwil
www.weber-marmoran.ch



SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch



STO AG
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt
www.stoag.ch



VERNIS CLAESSENS SA
Route du SIO 6, 1020 Renens
www.claessens.ch

Medium-Partenaires



ALFONS HOPHAN AG
www.hophan.ch



DOLD AG
www.dold.ch



GREUTOL SA
www.greutol.ch



PEKA
www.peka.ch

Basic-Partenaires

PERMAPACK AG
www.permapack.ch

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

FESTOOL SCHWEIZ AG
www.festool.ch

TOUPRET SUISSE SA
www.toupretpro.ch



Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficiente et orientée sur le but.

La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. **La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!**

www.groupe-de-sponsors.ch

LES VRAIS PROS!

... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

REMERCIEMENTS

La FREPP remercie chaleureusement chaque personne qui a contribué au bon déroulement des activités et prestations qu'elle propose à ses membres. Ce dévouement en faveur de nos belles professions est essentiel pour leur pérennité. La gratitude de la FREPP et de tous ceux qui aiment leur profession et en sont fiers leur est acquise.

Merci aussi à toutes les entreprises qui participent activement aux différentes actions proposées par la FREPP. Le succès rencontré est le meilleur des encouragements pour l'intensification des services offerts.

CONCLUSION

L'année écoulée est donc à nouveau marquée par une activité intense, par des prestations en faveur des membres dont ces derniers ont su profiter, et apprécier, par un constant développement de la formation supérieure, qui dure depuis le lancement du système modulaire et se poursuit de façon réjouissante, par une visibilité accrue de notre fédération et des professions qu'elle défend, et enfin, par la consolidation d'une situation en tous points positive.

Un comité romand clairvoyant, décidé, dynamique, présidé avec compétence et dévouement, et un secrétariat efficace, animé par un directeur et des collaborateurs(-trices) passionnés, concernés et engagés : telle est la recette du succès pour une fédération qui a pour objectif un service optimal à ses membres et leur pleine et entière satisfaction.

COMMISSIONS

COMMISSION DE RÉFORME FORMATION DE BASE «PEINTRE» - REPRÉSENTANTS FREPP

- Gérard Anzenberger Réchy
- André Buache Corcelles-près-Payerne

COMMISSION DE RÉFORME FORMATION DE BASE «PLÂTRIER» - REPRÉSENTANTS FREPP

- Gilles Granges Martigny
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION DE RÉFORME FORMATION DE BASE «PLÂTRIER-PEINTRE» - REPRÉSENTANTS FREPP

- Venance Bonvin Lens
- Thierry Buache Corcelles-près-Payerne
- Gilles Granges Martigny
- Arnaud Zoppi Chexbres

RÉDACTION «FREPP INFO»

- André Buache (Président) Corcelles-près-Payerne
- Adolf Beets Renens
- Olivier Berchten Veyrier
- Pierre-Jo Filippini Sion

COMMISSION AQ PEINTRE FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Denis Quaglia (Prés.) Vouvry
- Nicolas Clément Praroman-Le Mouret
- Olivier De Agostini Colombier
- Flavio Di Marco Cortaillod
- Florian Lovey Orsières
- Daniel Malherbe Le Mont-sur-Lausanne
- Renato Mandola Carouge
- Baptiste Monnard Fenil-sur-Corsier
- Toby Pallante Genève
- Jean-François Savary Tolochenaz
- Jean-Michel Savioz Sion

COMMISSION AQ PLÂTRIER FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

- Venance Bonvin (Prés.) Lens
- Grégoire Jan Montherod
- Stéphane Locatelli Carouge
- Claudio Muscianesi Verbier
- Olivier Roy Montagny-près-Yverdon
- Christophe Sauter La Tour-de-Trême
- Jean-François Savary Tolochenaz
- Philippe Voisard Le Locle

PROMOTION PROFESSIONNELLE

- Gianluca Caragnano Carouge
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- Jean-Marc Jaquier Gland
- Amalia Massy Sion
- Claudio Muscianesi Verbier

COMMISSION INTERCANTONALE EFA

- Daniel Matthey (Président) Fleurier
- Gérard Anzenberger Réchy
- Bertrand Clot Bottens
- André Leuba Delémont
- Jean-Louis Morand Bulle
- Claudio Muscianesi Verbier
- Dominique Ramel Satigny

COMMISSION DE RELECTURE EFA

- Gérard Anzenberger Réchy
- Venance Bonvin Lens
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Marc Droz Chézard-St-Martin
- Alexandre Dumas Le Châtelard
- André Dutoit L'Isle
- Renato Mandola Carouge
- Daniel Matthey Fleurier

COMMISSION INTERCANTONALE DES CIE

- Pascal Guidetti (Prés.) Monthey
- Jean-Michel Chabloz Meyrin
- Jean-Pierre Häusler Muntelier
- Stéphane Locatelli Carouge
- Mario Manzini Tolochenaz
- Thierry Marternini Romont
- Daniel Matthey Colombier
- Jean-Louis Morand Bulle
- Claudio Muscianesi Verbier
- Pierre Righini Lausanne
- Daniel Roeslin Le Landeron
- Philippe Voisard Le Locle

COMMISSION PATRONALE DE NÉGOCIATIONS CCT-SOR

- André Buache Corcelles-près-Payerne
- Marcel Delasoie Sion
- Laurent Derivaz Fribourg
- Stéphane Ducommun La Chaux-de-Fonds
- Michel Ducommun Lausanne
- Bernard Erny Carouge
- Martin Gigon Delémont
- Gilles Granges Martigny
- Alain Joseph Renens
- Baptiste Monnard Fenil-sur-Corsier
- Pascal Schwab Prêles
- Jean-Marc Volery Aumont

COMITÉ CPP-SOR

- André Buache FREPP Corcelles-près-Payerne
- Daniel Clément FREPP Le Mouret
- Marcel Delasoie FREPP Sion
- Gilles Granges FREPP Martigny
- Bernard Erny SO-GE Genève
- Stéphane Ducommun FRM La Chaux-de-Fonds
- Pascal Schwab FRM Prêles
- Daniel Bornoz FRM Le Mont-sur-Lausanne
- Tibor Menyhart SYNA Villars-sur-Glâne
- Alain Grosjean SYNA Delémont
- Thierry Lambelet SYNA Lausanne
- Aldo Ferrari UNIA Berne
- Armand Jaquier UNIA Fribourg
- Jean Kunz UNIA Lausanne

COMITÉ

COMITÉ FREPP (2014-2018)

Président : **André Buache**

FRIBOURG

Membre : Gilles Perseghini
Secrétaire : Laurent Derivaz

GENÈVE

Président : Olivier Berchten
(vice-président FREPP)
Membre : Eugène Jurr
Secrétaire : Alain Meylan

NEUCHÂTEL

Président : Flavio Di Marco
Secrétaire : Laetitia Geiser

VALAIS

Président : Gilles Granges
Secrétaire : Amalia Massy

VAUD

Président : Baptiste Monnard
Secrétaire : Dominique Martin

SECRÉTARIAT

Directeur : Marcel Delasoie
Adj. de direction : Romy Hintz

EN VENTE

OUVRAGES EN VENTE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA FREPP

	Prix membre
Technique de décoration à l'ancienne	55.00
Abécédaire des papiers peints	25.00
Vocabulaire des termes techniques «Peinture, vernis et leur application»	25.00
Dénomination d'éléments de construction	15.00
Technologie peinture Tome I	20.00
Technologie pour peintre Le savoir en couleur (AVA COLOR)	90.00
Norme SIA 118/257 (fr. ou all.)	30.00
Norme SIA 257 (fr. ou all.)	60.00
Fiche technique CAN Qualités des surfaces	10.00
Série de prix (version informatique) (peinture, plâtrerie et isolation périphérique) (à commander sous www.frepp.ch)	100.00

EN VENTE AUPRÈS DE VOTRE SECRÉTARIAT CANTONAL

Série de prix (version papier) (peinture, plâtrerie, isolation périphérique) la pièce	80.00
les 3	200.00

Tous ces prix s'entendent hors taxes sans frais de port.

LE TEAM

MARCEL DELASOIE

Directeur



Tél. : 027 322 52 62
Fax : 027 322 24 84
E-mail : marcel.delasoie@frepp.ch

ROMY HINTZ

Adjointe de direction



Tél. : 027 322 52 64
Fax : 027 322 24 84
E-mail : romy.hintz@frepp.ch

XAVIER SAILLEN

Responsable d'édition
et formation



Tél. : 027 322 52 66
Fax : 027 322 24 84
E-mail : xavier.saillen@frepp.ch

FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Tél. : 027 322 52 60
E-mail : info@frepp.ch



Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg

c/o Union patronale du canton de Fribourg

Rue de l'Hôpital 15 • CP 1552 • 1701 Fribourg

Tél. secrétariat : 026 350 33 00

l.derivaz@unionpatronale.ch • www.afmpp.ch

Président : Daniel Clément • Secrétaire patronal : Laurent Derivaz



GYPSERIE PEINTURE GENÈVE

Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève

c/o FER Genève

Rue de St-Jean 98 • CP 5278 • 1211 Genève 11

Tél. secrétariat : 058 715 32 11

gpg@fer-ge.ch • www.gpg.ch

Président : Olivier Berchten • Secrétaire patronal : Alain Meylan



Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture

Rouges-Terres 61 • 2068 Hauterive

Tél. secrétariat : 079 850 36 02

info@anepp.ch • www.anepp.ch

Président : Flavio Di Marco • Secrétaire patronale : Laetitia Geiser



Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres

c/o Bureau des Métiers

Rue de la Dixence 20 • Case postale 141 • 1950 Sion

Tél. secrétariat : 027 327 51 41

amalia.massy@bureaudesmetiers.ch • www.avmpp.ch

Président : Gilles Granges • Secrétaire patronale : Amalia Massy

entrepreneurs!

fédération vaudoise

Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture

c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs

Route Ignace Paderewski 2 • Case postale • 1131 Tolochenaz

Tél. secrétariat : 021 802 88 88

secret.patron@fve.ch • www.fve.ch

Président : Baptiste Monnard • Secrétaire patronal : Dominique Martin

LES VRAIS PROS...

FREPP

